



Peine méconnue en France, la semi-liberté offre aux détenus la possibilité de sortir chaque jour pour travailler ou suivre une formation, tout en revenant dormir en prison. Alors que la chancellerie souhaite doubler le nombre de places consacrées à ce régime, *La Croix* a pu s'immerger dans l'un des rares quartiers qui déploient cette mesure.

**Reportage photo:**  
Antoine Merlet  
pour *La Croix*

Le petit bâtiment en forme de T tranche avec le monstre de béton auquel il est adossé. Une porte désignée par l'inscription « *Quartier de semi-liberté* » (QSL) apparaît. Un homme s'y engouffre, les bras remplis de canettes de soda. « *Bonjour surveillants!* », complété d'un signe de tête courtois au binôme de brigadiers postés à l'entrée. Les deux agents au polo bleu marine le fouillent rapidement et notent son retour sur un registre. L'homme rentre en détention après une matinée passée à l'extérieur. Il s'assoit dans la cour de promenade puis apostrophe deux codétenus transpirants qui échangent la balle de ping-pong.

Murphy, 30 ans, regarde le groupe en grillant une cigarette. Voilà pile un an que le condamné est incarcéré au quartier dit de « semi-liberté » du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse (Ain). Ils sont une trentaine d'admis à purger leur fin de peine sous une forme originale. Ici, les murs ne sont plus une frontière. Ces hommes retrouvent chaque jour un semblant de liberté en sortant pour suivre une formation ou travailler, avant de regagner leur cellule à la nuit tombée. « *Mais cette relative liberté repose sur une organisation stricte, car les détenus ne sont ni tout à fait dedans, ni tout*

*à fait dehors*, prévient Hacen (1), surveillant quinquagénaire qui compte dix-sept années dans la pénitentiaire, dont trois au QSL. *C'est un test, comme une dernière chance avant la véritable sortie.* »

Le petit bâtiment incarne une autre idée de l'enfermement : à taille humaine, moins sécuritaire et davantage ouvert sur l'extérieur. Dans cet établissement propre à la peinture fraîche, pas de miradors, ni même de barbelés apparents. De rares caméras de vidéosurveillance sont accrochées aux angles des murs. Rien à voir avec « *en face* », la formule que partagent détenus, surveillants et directeurs pour désigner la masse bétonnée qui sature le décor du domaine pénitentiaire. D'un côté, la maison d'arrêt et sa surpopulation galo-pante, où des « *gars s'entassaient à quatre par cellule cet été* », confesse une fonctionnaire. De l'autre, le centre de détention qui héberge les condamnés à de longues peines. Ils sont plus de 800 de ce côté, là où les perspectives de sortie ne sont qu'une vaine rêverie.

Murphy a bien connu ces cellules. L'homme de 30 ans s'est fait attraper pour des vols à l'été 2021. Il a été envoyé en détention provisoire puis condamné définitivement à la fin de l'année 2022. Sa seconde incarcération. Il avait déjà



expérimenté la prison alors qu'il était tout juste majeur. Un jour de 2024, le placide détenu apprend que sa peine est « *aménageable* ». Il inspire un grand coup. Puis écrit à sa juge pour formuler une demande de semi-liberté qui lui permettra de trouver un emploi à l'extérieur, promet-il. La magistratre estime le projet de réinsertion présenté crédible : il est transféré en septembre 2024 au QSL. Murphy y découvre un environnement plus apaisé : « *Au QSL, les surveillants sont beaucoup plus à l'écoute, ils prennent le temps de discuter et sont toujours là pour filer un coup de main* », témoigne-t-il aujourd'hui de sa voix métallique.

Mais pour y rester, encore faut-il que ses promesses prennent forme. Comment décrocher du boulot quand, comme Murphy,

on traîne une étiquette de « *taulard* » sans formation ni expérience professionnelle ? Pas question de refaire la même erreur qu'après sa première condamnation lorsqu'il était sorti sans préparation et qu'il avait été rattrapé par ses activités illicites. « *C'te fois-ci, j'ai demandé un accompagnement avec le Grep* », explique le détenu. L'acronyme désigne le Groupe pour l'emploi des probationnaires. Une bâtisse aux murs en pierre dans le centre de Bourg-en-Bresse qui abrite la structure, créée en 1985 en région lyonnaise, reconnue pour son accompagnement des personnes placées sous main de justice.

Chaque année, la petite équipe du Grep aide des dizaines de détenus à se réinsérer. « *Car le choc de la sortie est plus difficile que l'entrée* », insiste Hinda Cherrad, référente emploi au sein de la structure. « *Avoir un emploi leur permet bien souvent d'arrêter les conneries en sortant et d'éviter d'avoir à nouveau affaire au juge* », croit dur comme fer Caramé Bellahcene, le directeur du service pénitentiaire de probation et d'insertion de l'Ain, qui pousse le partenariat avec l'association.

Hinda Cherrad a accompagné Murphy dans ses recherches. « *Il a en effet peu travaillé dans sa vie, mais il a un très bon relationnel.* » ●●●

●●● On a donc rapidement identifié un emploi avec des missions simples et au contact du public », résume la conseillère. Le Grep toque à la porte de la déchetterie de Péronnas, une commune au sud de la préfecture de l'Ain, qui a l'habitude de travailler avec la structure. Deal conclu.

Finies les journées claquemurées, place désormais aux sorties quotidiennes encadrées. « *Au début, ça fait extrêmement bizarre de regoûter à la liberté. On voit le monde extérieur qui a changé. Ma fille avait un an quand j'ai été incarcéré, maintenant, elle en a cinq* », confie le père de famille, ses yeux bleus levés au ciel comme pour dire ses regrets de ne pas l'avoir vue grandir. C'est pour sa « *grande* » et sa « *dernière* », dont les prénoms sont tatoués sur ses avant-bras, que Murphy déploie toute son énergie à retrouver le droit chemin.

« *Nous avons vu des renaissances. Des hommes qui retrouvent une dignité et reprennent le fil de leur vie.* »

Tôt le matin, le trentenaire enfourche son VTT gris au cadre rouillé. Il parcourt six kilomètres sur le bord de la départementale pour rouler jusqu'à la déchetterie. Là, il accueille les usagers, les oriente vers les bons conteneurs, vérifie que les déchets déposés correspondent au tri et surveille que les bennes ne débordent pas. Murphy « *s'y plaît bien* ». Son employeur est satisfait de sa recrue. « *La semi-liberté a fait beaucoup dans ma réinsertion*, plaide-t-il. *Ça m'a mis du plomb dans la tête. Depuis un an, j'ai retrouvé un cadre et progressé sur le respect des horaires. La semi-liberté, c'est un privilège.* »

Le mot n'a rien d'exagéré, tant les quartiers de semi-liberté sont rares en France. Quelque 1600 places sont consacrées à ce régime sur les 62 000 actuellement opérationnelles dans le pays. En mai dernier, le rapport annuel de Dominique Simonnot, la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, déplorait un sous-emploi : « *Cela représente 2,6 % du nombre total de places de prison, alors que le nombre des détenus éligibles à la semi-liberté – condamnés à une peine ou à un total de peines n'excédant pas deux ans – représente environ 47 % du nombre des condamnés, soit environ 35 % de la population pénale* (qui comprend aussi les personnes en détention provisoire, avant jugement, NDLR). »

Décidé à étendre la mesure, le ministère de la Justice s'est lancé depuis quelques mois dans la construction de 1500 places



de semi-liberté supplémentaires. Mais cette peine souffre encore de la réticence des magistrats. Au QSL de Bourg-en-Bresse, des affectations restent souvent vacantes. « *Nous sommes en contact avec les procureurs et les présidents de tribunaux pour les sensibiliser à en prononcer plus. Le barreau des avocats ne s'est pas encore suffisamment emparé de la semi-liberté non plus*, regrette Caramé Bellahcene. *Nous galérons, car ce n'est pas dans la culture.* »

Laurie Pernin, la directrice du QSL, estime pourtant que « *la semi-*

## repères

Les différents aménagements de peine

Dans le cadre d'un aménagement de peine, la durée de la peine d'emprisonnement ne change pas, ce sont les modalités d'exécution de celle-ci qui sont aménagées. La décision est prise par le tribunal

Murphy, 30 ans, est incarcéré au quartier de semi-liberté du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse (Ain).

La journée, il est libre de sortir (page de gauche). Il a ainsi trouvé un travail grâce à l'accompagnement d'une conseillère du Groupe pour l'emploi des probationnaires (ci-contre). Et retrouve chaque soir sa cellule (ci-dessous).

tains en profitent pour se faire la malle, admet Bryan, l'un des surveillants postés à l'entrée. Ce ne sont pas des évasions impressionnantes avec un hélicoptère, c'est juste un gars qui nous dit « *au revoir* » le matin en partant travailler et qui ne rentre pas le soir. »

Hacen, l'autre agent, reprend : « *Nous ne sommes pas naïfs, il y a des tricheries et des retours en arrière. Mais nous avons aussi vu des renaissances. Des hommes qui retrouvent une dignité et reprennent le fil de leur vie. Ce quartier est peut-être celui qui fait le plus sens dans notre mission, car nous sommes un fil tendu entre dedans et dehors.* » En déclarant sa dernière phrase, Hacen dresse un parallèle avec Murphy. Ils se sont connus « *de l'autre côté* » quand Murphy n'était qu'un ado : « *Il venait rendre visite à son père au parloir.* » Ses deux frères sont aussi passés par là. Quinze années de vie intimement liées à la prison de Bourg-en-Bresse. Et dans quelques jours, un nouveau départ. Murphy quittera définitivement le quartier de semi-liberté pour retrouver la vie à l'air libre. Un placement extérieur assorti de mesures de suivi l'attend.

« *Tout ça est derrière moi maintenant* », assure le détrompeur repenti plein de projets. Il prépare l'examen du permis de conduire, mais bute sur le code de la route : « *Quand je révisé dans ma cellule, ça marche bien, affirme-t-il, mais je suis un peu stressé quand je passe l'épreuve, alors je l'ai raté deux fois de quelques fautes. Donc là, je bosse, je bosse, je bosse.* »

Chaque soir, enfermé dans sa cellule, il décompte les jours avant de retrouver sa compagne et ses enfants. L'employeur de la déchetterie doit aussi lui proposer un contrat prochainement. « *Ça fait tout drôle ce qui m'arrive* », glisse Murphy. Les agents du QSL ont envie de croire à sa réussite. Dans l'entrebâillement de la porte, la cellule du détenu se distingue. Son lit est fait de draps ornés d'une belle BMW. « *C'est votre future voiture pour quand vous aurez le permis* », lui lance, blagueur, un agent. « *On espère, on espère, surveillant!* », répond-il avec la politesse qui le caractérise. Une fois dehors, Murphy s'est promis de ne plus jamais franchir la porte de ce bâtiment.

Hugo Forquès, envoyé spécial à Bourg-en-Bresse (Ain)

blissement pénitentiaire ou une structure associative le soir ; - La semi-liberté. La procédure est la même que celle du placement extérieur. En revanche, la personne condamnée n'est pas accueillie par une structure pendant la journée. Elle est libre de ses activités et peut par exemple exercer un travail ou suivre un traitement médical. Elle réintègre la structure le soir.

(1) Les prénoms des surveillants ont été modifiés à leur demande.